



Rapport de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), Grenelle II

Informations sociales CERP Rhin Rhône Méditerranée

Emploi

Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Effectif total France	1 612	1 680	1 637	
Nombre de cadres dans l'effectif total	136	146	147	
Nombre de non cadres dans l'effectif total	1 476	1 534	1 490	
Nombre d'hommes dans l'effectif total	676	704	697	
Nombre d'hommes cadres dans l'effectif total cadres	80	84	83	
Nombre de femmes dans l'effectif total	936	976	940	
Nombre de femmes cadres dans l'effectif total cadres	56	62	64	
Pyramide des âges (en nombre) :				
- moins de 25 ans	303	344	293	
- 25 à 40 ans	557	568	566	
- 40 à 55 ans	569	593	581	
- 55 ans et plus	183	175	197	

Embauches et licenciements

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Entrées (dont CDD)	1 034	1 151	1 146	
Sorties	999	1 082	1 055	
- dont nombre de démissions	32	44	48	
- dont nombre de licenciements	19	27	31	

Rémunérations et leur évolution

Indicateur	2015 en euros	2016 en euros	2017 en euros	Commentaires
Masse salariale annuelle moyenne	29 538,60	30 177,62	30 977,55	
Montant global de l'intéressement financier facultatif	1 675 902	1 157 957	1 191 156	
Montant global de la participation aux fruits de l'expansion	152 943,60	0	0	

Informations sociales CERP Rhin Rhône Méditerranée

Organisation du travail

Organisation du temps de travail

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Cadres	Forfait jours (136 personnes)	Forfait jours (146 personnes)	Forfait jours (147 personnes)	
Travail sur l'horaire collectif pour les non cadres	35h (1 476 personnes)	35h (1 534 personnes)	35h (1 490 personnes)	

Absentéisme

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Nombre de journées d'absence pour maladie et longue maladie	23 267	22 372	22 737	

Relations sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Nombre de réunions avec les représentants du personnel	222	210	217	
Part des salariés disposant d'une instance représentative du personnel	Tous	Tous	Tous	

Bilan des accords collectifs : Date de signature et objet des accords signés dans l'entreprise

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Accord de salaires	22/01/2015	21/01/2016	19/01/2017	
Accord d'intéressement		1/06/2016		
Accord relatif au contrat de génération		1/06/2016		
Avenant à l'accord d'intéressement		7/12/2016		
Accord collectif relatif aux gratifications versées à l'occasion de la remise d'une médaille de travail		7/12/2016		
Accord collectif relatif au droit à la déconnexion et la mise en place par l'entreprise de dispositifs de régulation et d'utilisation des outils numériques			31/05/2017	
Accord collectif relatif à la mise en place par l'entreprise du dispositif de vote électronique			5/12/2017	
Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail			5/12/2017	



Informations sociales CERP Rhin Rhône Méditerranée

Santé et sécurité

Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que maladies professionnelles

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Nombre d'événements mortels liés au travail	0	0	0	
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	89	94	120	
Nombre de maladies professionnelles	5	7	6	

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail

Indicateur	Commentaires
Date de signature et objet des accords signés dans l'entreprise	Pas d'accord spécifique sur le thème de la santé sécurité au travail

Formation

Politiques mises en œuvre en matière de formation

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Part de la masse salariale consacrée à la formation	1,34% soit 557 565 €	1,43% soit 615 996 €	1,02% soit 455 616 €	Les formations bureautiques effectuées par le biais de la professionnalisation ne sont pas prises en compte dans les éléments chiffrés 2016-2017
Nombre de salariés ayant suivi une formation au cours de l'année	937	1 007	554	
Nombre total d'heures de formation	9 670	8 903	7 455	

Égalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Mesure principale : Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 10 décembre 2014

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Nombre de femmes parmi les recrutements	589	659	627	
Nombre de femmes parmi les recrutements de cadres	8	19	15	
Nombre de femmes promues parmi la population des cadres	1	1	1	
Nombre de femmes parmi les cadres dirigeants	3	5	5	

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Indicateur	Commentaires
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Plusieurs dossiers d'aide au maintien sur le poste de travailleurs handicapés. Certains travaux sont effectués par des structures dédiées (ADAPEI, ...)

Politique de lutte contre les discriminations

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Nombre de recrutements de jeunes de moins de 25 ans	569	655	654	
Nombre de contrats jeunes (alternance, apprentissage...)	6	4	7	
Nombre de recrutements des salariés âgés de 50 ans et plus	52	70	94	



Informations sociales CADUCIEL

Emploi

Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Effectif total France	44	44	51	
Nombre de cadres dans l'effectif total	26	25	33	
Nombre de non cadres dans l'effectif total	18	19	18	
Nombre d'hommes dans l'effectif total	32	30	39	
Nombre d'hommes cadres dans l'effectif total cadres	21	17	24	
Nombre de femmes dans l'effectif total	12	14	12	
Nombre de femmes cadres dans l'effectif total cadres	5	8	9	
Pyramide des âges (en nombre) :				
- moins de 25 ans	2	1	2	
- 25 à 40 ans	18	18	21	
- 40 à 55 ans	23	25	28	
- 55 ans et plus	1	0	0	

Embauches et licenciements

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Entrées (dont CDD)	14	6	11	
Sorties	13	6	4	
- dont nombre de démissions	3	5	2	
- dont nombre de licenciements	1	1	2	En 2017 : 2 ruptures conventionnelles

Rémunérations et leur évolution

Indicateur	2015 en euros	2016 en euros	2017 en euros	Commentaires
Masse salariale annuelle moyenne	33 857	34 618	35 453	
Montant global de l'intéressement financier facultatif	0	0	0	
Montant global de la participation aux fruits de l'expansion	0	0	0	

Organisation du travail

Organisation du temps de travail

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Cadres	35 heures et 38,5 heures	35 heures et 38,5 heures	35 heures et 38,5 heures	38,5 heures pour cadres disposant de RTT
Travail sur l'horaire collectif pour les non cadres	35 heures	35 heures	35 heures	

Absentéisme

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Nombre de journées d'absence pour maladie et longue maladie	794 Jours	228 Jours	319 Jours	En 2017 : - dont 191 jours (2 personnes en maladie depuis septembre) - non compris 1 rechute accident de trajet (39 jours) datant de novembre 2014

Relations sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Nombre de réunions avec les représentants du personnel	Non avvenu	Non avvenu	Non avvenu	Pas d'instance représentative du personnel
Part des salariés disposant d'une instance représentative du personnel	Non avvenu	Non avvenu	Non avvenu	

Bilan des accords collectifs

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Date de signature et objet des accords signés dans l'entreprise	Néant	Néant	Néant	



Informations sociales CADUCIEL

Santé et sécurité

Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que maladies professionnelles

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Nombre d'événements mortels liés au travail	0	0	0	En 2017 : 1 rechute accident de trajet (1 salarié) datant de novembre 2014.
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	0	0	0	
Nombre de maladies professionnelles	0	0	0	

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail

Indicateur	Commentaires
Date de signature et objet des accords signés dans l'entreprise	Néant - pas de représentants du personnel : procès verbal de carence en novembre 2015

Formation

Politiques mises en œuvre en matière de formation

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Part de la masse salariale consacrée à la formation	2,76%	2,22%	1,06%	
Nombre de salariés ayant suivi une formation au cours de l'année	23	27	11	
Nombre total d'heures de formation	594	341	158	

Égalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Nombre de femmes parmi les recrutements	1	3	3	
Nombre de femmes parmi les recrutements de cadres	1	1	3	
Nombre de femmes promues parmi la population des cadres	0	0	0	
Nombre de femmes parmi les cadres dirigeants	0	0	0	

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Indicateur	Commentaires
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Recours aux services de l'ADAPEI pour des prestations d'entretien des espaces verts pour 646,25 € HT. Aménagement d'un poste de travail, suite à un accident de trajet de 2014.

Politique de lutte contre les discriminations

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Nombre de recrutements de jeunes de moins de 25 ans	0	0	1	
Nombre de contrats jeunes (alternance, apprentissage...)	0	0	0	
Nombre de recrutements des salariés âgés de 50 ans et plus	0	0	0	



Informations sociales PHARMAT

Emploi

Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Effectif total France	193	207	208	
Nombre de cadres dans l'effectif total	45	47	46	
Nombre de non cadres dans l'effectif total	148	160	162	
Nombre d'hommes dans l'effectif total	155	165	167	
Nombre d'hommes cadres dans l'effectif total	30	27	30	
Nombre de femmes dans l'effectif total	38	42	41	
Nombre de femmes cadres dans l'effectif total	15	20	16	
Pyramide des âges (en nombre) :				
- moins de 25 ans	18	20	18	
- 25 à 40 ans	95	101	100	
- 40 à 55 ans	66	71	74	
- 55 ans et plus	14	15	16	

Embauches et licenciements

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Entrées (dont CDD)	38	57	35	
Sorties	30	47	30	
- dont nombre de démissions	7	4	4	
- dont nombre de licenciements	3	7	6	

Rémunérations et leur évolution

Indicateur	2015 en euros	2016 en euros	2017 en euros	Commentaires
Masse salariale annuelle moyenne	24 008	24 025	26 354	Masse salariale globale / nombre de salariés total sur l'année.
	27 783	28 667	30 028	Masse salariale globale / nombre de salariés au 31 décembre
Montant global de l'intéressement financier facultatif	215 713	187 310	N.C.	
Montant global de la participation aux fruits de l'expansion	386 687	362 691	N.C.	

Organisation du travail

Organisation du temps de travail

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Cadres	Forfait jours (45 personnes)	Forfait jours (47 personnes)	Forfait jours (46 personnes)	
Travail sur l'horaire collectif pour les non cadres	35h (148 personnes)	35h (160 personnes)	35h (162 personnes)	

Absentéisme

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Nombre de journées d'absence pour maladie et longue maladie	1 888	1 959	1 948 (AT : 360)	

Relations sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Nombre de réunions avec les représentants du personnel	6	13	12	
Part des salariés disposant d'une instance représentative du personnel	1	1	1	

Bilan des accords collectifs : Date de signature et objet des accords signés dans l'entreprise

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
NAO	26/01/2015	13/01/2016	20/01/2017	
Avenant accord PEE				
Avenant à l'accord de participation				
Accord Prime partage des profits				
Accord relatif à l'égalité professionnelle femmes/hommes			20/12/2017	
Accord droit à la déconnexion			20/07/2017	
Accord d'intéressement	03/06/2015			
Avenant accord d'intéressement		15/12/2016		
Accord contrat de génération		30/09/2016		Premier accord mis en place en 2013
Accord relatif aux gratifications versées à l'occasion de la remise de la médaille du travail		15/12/2016		
Élections Professionnelles (DUP)	1 ^{er} tour 24/07/15	2 ^e tour 05/08/15		2015 : Carence de candidatures au second tour



Informations sociales PHARMAT

Santé et sécurité

Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que maladies professionnelles

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Nombre d'événements mortels liés au travail	0	0	0	
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	12	25	32	
Nombre de maladies professionnelles	0	0	0	

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail

Indicateur	Commentaires
Date de signature et objet des accords signés dans l'entreprise	Pas d'accord spécifique sur le thème de la santé sécurité au travail

Formation

Politiques mises en œuvre en matière de formation

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Part de la masse salariale consacrée à la formation	3%	1%	1%	
Nombre de salariés ayant suivi une formation au cours de l'année	550	439	374	
Nombre total d'heures de formation	3 981	3 241	3 308	

Égalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Nombre de femmes parmi les recrutements	16	11	5	Pas de recrutement de cadre en 2017.
Nombre de femmes parmi les recrutements de cadres	3	3	0	
Nombre de femmes promues parmi la population des cadres	0	0	0	
Nombre de femmes parmi les cadres dirigeants	4	4	4	

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Indicateur	Commentaires
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Certains travaux sont effectués avec des structures dédiées (APF, ESAT...)

Politique de lutte contre les discriminations

Indicateur	2015	2016	2017	Commentaires
Nombre de recrutements de jeunes de moins de 25 ans	10	16	11	
Nombre de contrats jeunes (alternance, apprentissage...)	0	0	0	
Nombre de recrutements des salariés âgés de 50 ans et plus	1	2	3	



Informations environnementales CERP Rhin Rhône Méditerranée - CADUCIEL - PHARMAT

Politique générale

La démarche qualité conduite par CERP Rhin Rhône Méditerranée est certifiée selon le référentiel ISO 9001v2015. Elle est un outil essentiel qui structure le fonctionnement quotidien de l'entreprise.

En poursuivant l'amélioration continue de son modèle de management, CERP Rhin Rhône Méditerranée a engagé la démarche de développement durable inscrite dans le cadre de ses axes stratégiques. Elle doit contribuer à garantir la pérennité de l'entreprise à toutes ses parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs et actionnaires).

Compte tenu de l'importance stratégique de cette démarche, la responsabilité de la qualité, confiée au Pharmacien Responsable de l'entreprise, est étendue au développement durable de l'entreprise pour assurer le suivi et la coordination des actions conduites dans ce cadre. Un dispositif de veille réglementaire environnementale a été initié et a permis la réalisation d'une première analyse de conformité réglementaire.

Les premières démarches d'évaluation environnementale ont été engagées à travers la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et d'un audit énergétique.

La réalisation d'un bilan annuel des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) s'inscrit désormais dans les pratiques de l'entreprise.

Afin de prévenir les risques environnementaux et de limiter les rejets des gaz à effet de serre, l'entreprise poursuit sa politique constante de contrôles périodiques et de maintenance des infrastructures et concernant notamment :

- les installations de chauffage et de climatisation,
- les groupes froids des installations de stockage des produits thermosensibles,
- les installations de désinfection du matériel de PHARMAT, le calibrage et dosage des produits de désinfection utilisés,
- les armoires électriques par réalisation de thermographies infrarouge pour déceler les échauffements anormaux et anticiper leurs conséquences.

Pollution

Les activités de CERP Rhin Rhône Méditerranée et de ses filiales n'engendrent pas de pollution en conditions habituelles de fonctionnement des établissements. Les situations accidentelles sont toutefois susceptibles de constituer un risque pour l'environnement.

Le risque incendie constitue un risque de pollution majeure prévenu par le déploiement de moyens d'extinction adaptés et périodiquement contrôlés. Une vérification annuelle permet de s'assurer du respect des règles d'installation vis-à-vis des dangers d'incendie ou d'explosion d'origine électrique dans tous les établissements.

CERP Rhin Rhône Méditerranée distribue certains produits présentant des propriétés toxiques ou irritantes par inhalation ou contact avec la peau. En cas de détérioration accidentelle de leur conditionnement, des précautions particulières ont été définies notamment pour le nettoyage des zones souillées et la protection du personnel. Elles font l'objet de révisions périodiques.

Pour prévenir une pollution liée à un déversement accidentel de produits dangereux pour le milieu aquatique, les produits de désinfection utilisés pour les activités de PHARMAT sont stockés sur chaque site en quantité faible et de façon adaptée aux besoins des activités.

Afin de prévenir les risques de pollution des eaux liées aux activités de désinfection, PHARMAT procède annuellement à la révision et à la maintenance des appareils de désinfection par voie aérienne et des centrales de dilution de chaque établissement.

Aucun incident environnemental à impact significatif n'est survenu en 2017.

Actions en faveur de la réduction des rejets dans l'atmosphère

Afin de limiter l'impact des véhicules de livraison sur l'environnement, CERP Rhin Rhône Méditerranée conduit une politique constante de renouvellement de son parc par l'acquisition de véhicules neufs conformes aux normes européennes d'émission en vigueur.

Répartition de la flotte de VUL selon les dernières normes européennes d'émission

Flotte CERP Rhin Rhône Méditerranée	au 31/12/2017
Norme Euro 4	0%
Norme Euro 5	62%
Norme Euro 6	38%
Flotte PHARMAT	au 31/12/2017
Norme Euro 4	0%
Norme Euro 5	75%
Norme Euro 6	25%

Chaque véhicule de livraison fait l'objet d'un plan de contrôles et d'entretiens conformément aux recommandations du fabricant. Réglages moteurs et contrôles de pollution (contrôles techniques obligatoires) contribuent à maintenir un parc de véhicules conforme aux exigences légales.

Prise en compte des nuisances sonores

Les installations les plus couramment émettrices de bruit sont les installations de climatisation et de réfrigération. Dans les établissements concernés, des précautions ont été prises pour limiter leur impact sonore par installation de dispositifs d'atténuation acoustique (murs ou parois anti-bruit).

Economie circulaire

Prévention et gestion des déchets

CERP Rhin Rhône Méditerranée et ses filiales ont identifié les gisements de déchets issus de leurs activités et engagé une gestion des déchets respectueuse pour l'environnement.

Les emballages (bacs plastiques, emballages isothermes) utilisés par CERP Rhin Rhône Méditerranée et PHARMAT pour les livraisons sont réutilisés en rotation quotidienne entre les établissements et leurs clients.

Modalité de traitement des principaux déchets (CERP Rhin Rhône Méditerranée et ses filiales)

Gisements	Traitement
Carton	Recyclage
Papier	Valorisation énergétique, recyclage
Palettes	Réutilisation, recyclage, valorisation énergétique
Films plastiques	Recyclage, valorisation énergétique, enfouissement
D3E*	Recyclage
Piles et batteries	Recyclage
Cartouches encre et toner	Recyclage
Produits pharmaceutiques	Valorisation énergétique
Bacs plastiques usagés (emballage transport)	Recyclage
DIB (Déchet Industriel Banal)	Valorisation énergétique, enfouissement

* Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

CERP Rhin Rhône Méditerranée contribue activement au dispositif de collecte CYCLAMED. Ce circuit de collecte des médicaments non utilisés ou périmés issus des ménages permet leur élimination dans des conditions respectueuses de l'environnement. Dans le cadre de leurs tournées quotidiennes, les établissements de CERP Rhin Rhône Méditerranée assurent la mise à disposition des cartons vides auprès des pharmacies et la reprise des cartons pleins après collecte. CERP Rhin Rhône Méditerranée assure également le relais de toutes les informations de sécurité relative au tri des produits et diffusées auprès des pharmacies par l'association CYCLAMED.

La collection des produits pharmaceutiques proposés par CERP Rhin Rhône Méditerranée et PHARMAT comprend des aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales. La grande majorité de ces produits contient de l'énergie, des protéines, des vitamines et des minéraux. Ils sont conçus pour compenser des apports alimentaires insuffisants et ainsi lutter contre la perte de poids ou les dérèglements nutritionnels induits par certaines pathologies. La gestion de stock de ces références et des autres compléments alimentaires



proposés fait l'objet du même niveau de qualité que celle des médicaments et dispositifs médicaux distribués. Ces dispositions concourent à préserver la mise en destruction de ces denrées périssables et contribuent ainsi à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Utilisation durable des ressources

Eau

CERP Rhin Rhône Méditerranée et ses filiales s'approvisionnent uniquement sur les réseaux de distribution publics. Les usages des ressources en eau sont limités aux besoins pour l'hygiène personnelle des collaborateurs et le lavage périodique des véhicules dans quelques établissements.

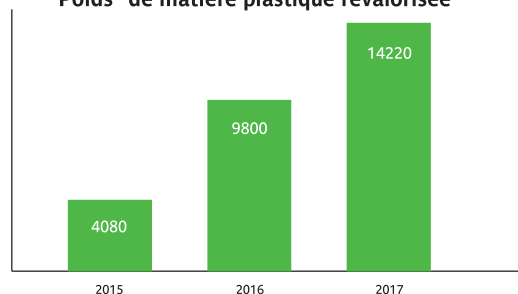
Un relevé des consommations facturées permet de suivre et d'analyser les consommations d'eau des établissements.

Matières premières

CERP Rhin Rhône Méditerranée et ses filiales réalisent uniquement des activités de services à destination des pharmacies d'officine. Les consommations de matières premières considérées concernent essentiellement les matières nécessaires aux prestations logistiques et aux tâches administratives.

La réutilisation des emballages (bacs plastiques, emballages isothermes) utilisés par CERP Rhin Rhône Méditerranée et PHARMAT conduit à une moindre consommation de matières plastiques. Un processus de nettoyage et lavage des bacs est installé et permet chaque année la réutilisation d'environ 60 000 bacs plastiques. Cette pratique installée depuis quelques années favorise la réduction du volume des achats de bacs plastiques.

Poids* de matière plastique revalorisée

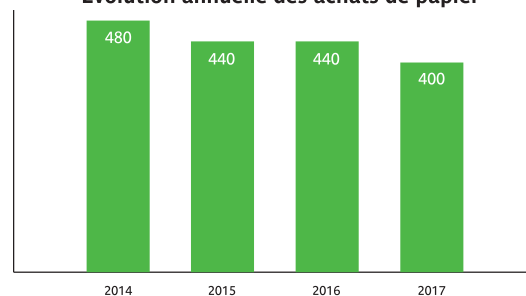


* En kg

Les bacs plastiques endommagés et retirés du circuit sont confiés à un prestataire spécialisé dans le traitement et la revalorisation des déchets de matières thermoplastiques.

Afin d'optimiser les traitements et les échanges d'information, le processus de dématérialisation des documents qualité et de différents documents de gestion a été poursuivi. Cette dématérialisation permet de réduire à la fois les achats de papier et le gisement de déchets correspondant. Par ailleurs, le projet visant à réduire le nombre de pages des factures à éditer a été finalisé. L'évaluation des bénéfices constatés sur les achats de papier correspondant est engagée.

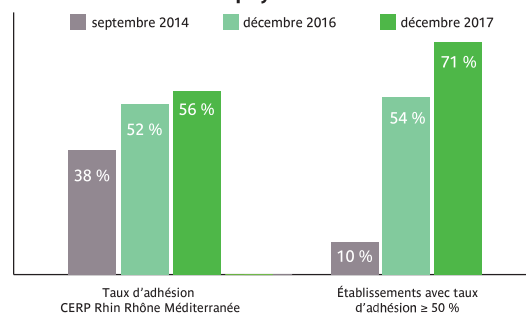
Evolution annuelle des achats de papier*



* En nombre de cartons de 5 ramettes de 500 feuilles A4 blanc commandés par le Siège social de CERP Rhin Rhône Méditerranée.

Le nombre de collaborateurs ayant demandé leur adhésion au bulletin de paye dématérialisé a encore progressé.

Évolution de l'adhésion du personnel CERP Rhin Rhône Méditerranée au bulletin de paye dématérialisé

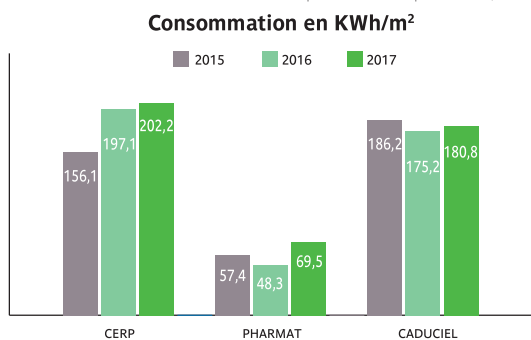


Consommation d'énergie

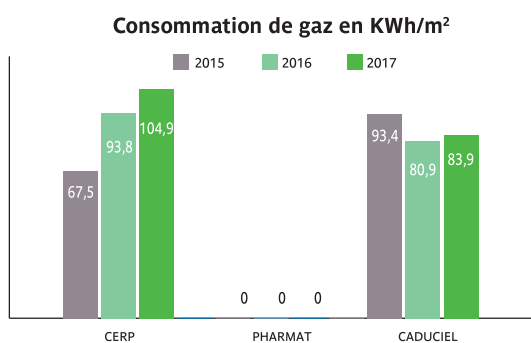
Un suivi des consommations d'énergies (gaz et électricité) est réalisé.

Consommation* globale pour l'année 2017

(Comprend les consommations en gaz et en électricité des locaux dont CERP Rhin Rhône Méditerranée ou ses filiales sont titulaires d'abonnements et de compteurs correspondants)

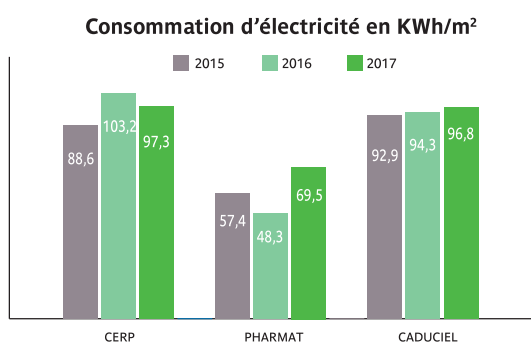


Consommation* de gaz pour l'année 2017



* Les valeurs présentées correspondent aux consommations facturées sur la période par les fournisseurs d'énergies (ENGIE).

Consommation* d'électricité pour l'année 2017



* Les valeurs présentées correspondent aux consommations facturées sur la période par les fournisseurs d'énergies (EDF).

La part d'électricité produite par recours aux énergies renouvelables proposée par le fournisseur historique (EDF) représente 6,9%.

CERP Rhin Rhône Méditerranée a engagé plusieurs actions qui devraient contribuer à une réduction de la consommation d'énergie primaire des établissements. A l'occasion de travaux de modernisation ou d'agrandissement et en tenant compte des contraintes techniques associées, les établissements bénéficient désormais d'un équipement en éclairage total ou partiel en basse consommation. Dans le cadre de bâtiments neufs, la construction de ces derniers suit la réglementation thermique 2012 (RT 2012) imposant des normes énergétiques plus sobres. La réglementation thermique 2012 a pour objectif de limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments neufs.

Des premières études d'installation de panneaux photovoltaïques ont également été réalisées pour plusieurs établissements dans le cadre de travaux d'agrandissement en cours.

Un audit énergétique conduit en 2014 avait permis de constater que les achats en carburant pour le transport constituaient le premier poste de dépenses en achat d'énergie. Les actions d'économie d'énergie se sont donc essentiellement portées sur la consommation de cette énergie. Dans ce cadre, les nouveaux VUL disposent d'un régulateur de vitesse, de jantes limitées à la dimension 16 pouces, et d'une fonction Stop & Start (depuis l'exercice 2016).

Les équipes des établissements font l'objet d'une sensibilisation régulière au suivi de l'entretien des véhicules et du contrôle de la pression des pneumatiques.

Des premières actions de formation à l'écoconduite ont été réalisées en 2017 dans le cadre du plan de prévention et de maîtrise du risque circulation.

Un projet associant l'écoconduite et télématique embarquée a par ailleurs été engagé. La prochaine étape de ce projet consiste à la validation des choix techniques proposés par les différents prestataires et à la réalisation de premiers essais.

Changement climatique

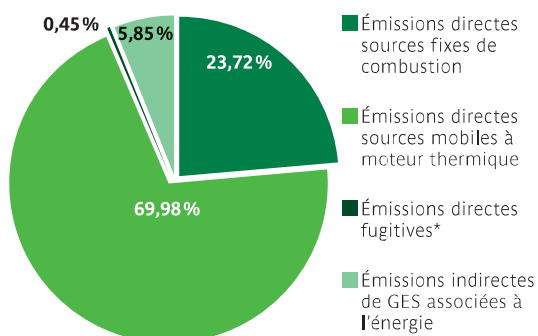
Emissions de gaz à effet de serre

L'analyse des émissions de gaz à effet de serre prend en compte différents types d'émissions (classés par ordre décroissant d'émissions) :

1. les émissions directes des sources mobiles correspondant aux émissions du parc de véhicules de l'entreprise,
2. les émissions directes des sources fixes de combustion provenant des émissions correspondant au gaz utilisé pour le chauffage des bâtiments,
3. les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité,
4. les émissions directes fugitives provenant principalement de rejets non intentionnels notamment de fuites lors d'opérations de remplissage ou d'utilisation de gaz frigorigène.

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement (art. L. 229-25), ce bilan sera mis à jour au moins tous les quatre ans. Un nouveau bilan des émissions de gaz à effet de serre a été établi pour l'année 2017. CERP Rhin Rhône Méditerranée a défini et inscrit une méthodologie de réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre dans son système documentaire qualité.

**Répartition des gaz à effet de serre
CERP Rhin Rhône Méditerranée (2017)**



* Le recensement des émissions directes fugitives est effectué à partir des rapports de contrôle d'étanchéité des équipements de climatisation et de réfrigération réalisés par les prestataires. Pour la réalisation de ce bilan, la totalité des rapports correspondant aux contrôles effectués n'était pas disponible. Cette collecte ne permet donc pas une valorisation fiable des données. Un travail de sensibilisation et de fiabilisation des données est en cours afin de permettre une collecte et une consolidation efficace à partir de l'exercice suivant.

Afin de réduire les rejets de dioxyde de carbone lors des déplacements professionnels, les véhicules de fonction et de service mis à disposition des collaborateurs concernés ont une émission limitée à 120g CO₂/km. Des véhicules hybrides sont également proposés.

Répartition de la flotte de véhicules de fonction et de service par émission de CO₂ (g/km)

	CERP		PHARMAT		CADUCIEL	
	> 120	< 120	> 120	< 120	> 120	< 120
31/12/2014	30%	70%	82%	18%	0	100%
31/12/2015	22%	78%	45%	55%	0	100%
31/12/2016	17%	83%	38%	62%	0	100%
31/12/2017	6%	94%	8%	92%	0	100%

Afin de favoriser l'emploi de véhicules hybrides et électriques, plusieurs projets d'équipement de bornes de recharge en établissement ont été engagés.

Des actions d'optimisation des tournées de livraison sont périodiquement conduites pour assurer un meilleur service aux clients en limitant les distances parcourues et optimisant le chargement des véhicules. Elles contribuent également à limiter les émissions de CO₂.

Protection de la biodiversité

Chaque établissement dispose d'une surface verte composée de bosquets d'arbres et arbustes ou de végétation tapissante qui complètent des surfaces engazonnées. Dans certains établissements, des haies végétales défensives ont été implantées afin notamment de renforcer la sécurité relative aux accès des sites.

Dans le cadre des travaux réalisés, et concernant l'aménagement extérieur des établissements, le volet paysager est systématiquement étudié puis réalisé conformément aux exigences des plans d'aménagement de zone (PAZ). Le traitement des espaces verts permet selon les cas de préserver les essences ou de replanter des essences locales adaptées au milieu.

Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Impact territorial, économique et social

Emploi et développement régional

Pour accompagner le développement des activités de ses établissements, CERP Rhin Rhône Méditerranée et ses filiales emploient des collaborateurs issus du bassin d'emploi local de chaque établissement.

Populations riveraines ou locales

La politique de proximité développée par CERP Rhin Rhône Méditerranée et PHARMAT permet aux officines locales et clientes de disposer d'approvisionnements pluri-quotidiens. Cette organisation permet une plus grande réactivité pour les besoins en médicaments et contribue ainsi à l'amélioration de l'accès aux soins pour la population locale.

Prévenir le risque routier est un véritable enjeu économique et social pour CERP Rhin Rhône Méditerranée. Face à cet enjeu, depuis des années, CERP Rhin Rhône Méditerranée mène des actions en coopération avec l'Automobile Club Prévention.

Des actions régulières de sensibilisation et d'animation des équipes concernées sont conduites dans le cadre d'un plan de prévention et de maîtrise du risque circulation. Ce plan résulte d'une véritable démarche "comprendre pour agir". Il aborde l'environnement, les véhicules, l'organisation et la formation des conducteurs. Ces actions et leur suivi ont permis de réduire et de stabiliser l'accidentologie.

Relations entretenues avec les parties prenantes

Conditions du dialogue

CERP Rhin Rhône Méditerranée et ses filiales sont à l'écoute de leur voisinage et de leurs représentants.

CERP Rhin Rhône Méditerranée est soucieuse d'assurer à ses clients les meilleures conditions d'approvisionnement en produits de santé et notamment afin de pouvoir répondre à la bonne disponibilité des médicaments au profit des patients. Sur son territoire de répartition et pour

les quantités nécessaires, CERP Rhin Rhône Méditerranée réalise un approvisionnement quotidien des officines clientes dans des délais et fréquences souvent supérieurs à ceux requis par ses obligations de répartiteur.

CERP Rhin Rhône Méditerranée est conscient que des difficultés d'approvisionnement sur certains médicaments sont liées notamment à des dispositifs de contingentements mis en œuvre par les fournisseurs pour éviter une exportation des médicaments qui serait préjudiciable à leur disponibilité au profit des pharmacies d'officine françaises et des patients.

Depuis plusieurs années, afin de donner toutes assurances aux fournisseurs que les médicaments contingentés qui lui sont vendus sont exclusivement destinés au service des pharmacies d'officine situées sur le territoire français, CERP Rhin Rhône Méditerranée a pris l'engagement de n'approvisionner ces médicaments que pour les seuls besoins du service des pharmacies d'officine de son territoire de répartition et de ne procéder, directement ou indirectement, à aucune exportation des médicaments contingentés approvisionnés, vers quel que pays que ce soit, directement ou par tout tiers interposé. Cette disposition concerne également l'ensemble des médicaments et autres produits de santé distribués.

Dans le cadre de ses obligations de service public CERP Rhin Rhône Méditerranée participe à un dispositif d'astreinte organisé pour répondre aux besoins urgents en médicaments en dehors des jours d'ouverture. A la demande du préfet après avis du directeur général de l'agence régionale de santé, le dispositif permet la livraison de médicaments dans un délai maximum de huit heures pour répondre aux situations présentant un caractère d'urgence sanitaire.

Dans le cadre d'échanges périodiques ou de conventions établies avec les autorités sanitaires, CERP Rhin Rhône Méditerranée participe et contribue à différentes opérations nationales ou locales initiées par les autorités de santé (plan iode, épidémie de méningites, plan de prévention des pandémies...).



Actions de partenariat ou de mécénat

Dans le cadre de conventions établies avec plusieurs établissements d'enseignement secondaires ou professionnels, le siège de CERP Rhin Rhône Méditerranée a accueilli plusieurs étudiants leur permettant de réaliser un stage obligatoire ou leur stage de fin d'étude.

CERP Rhin Rhône Méditerranée a confié les opérations de traitement de ses bacs plastiques à des établissements de service d'aide par le travail (ESAT). Au-delà de répondre favorablement aux obligations légales d'emploi de travailleurs handicapés, ce partenariat permet de contribuer à la lutte contre l'exclusion et la discrimination des personnes en situation de handicap. Par ailleurs,

il permet, après un tri et un nettoyage, d'une part de redonner une seconde vie aux emballages poussiéreux et d'autre part de réduire les déchets par revalorisation de la matière plastique récupérée.

Sous-traitance et fournisseurs

Dans le cadre de sa politique d'achat relative aux frais généraux et aux infrastructures⁽¹⁾, CERP Rhin Rhône Méditerranée exclut tout approvisionnement auprès de fournisseurs étrangers. Les pratiques d'achat correspondantes intègrent également une priorité aux fournisseurs locaux ou de proximité.

(1) hors spécificité technique (ex. automates de préparation)

Thèmes non développés au rapport

Thème(s)	Motif(s)
Développement de la biodiversité.	Aucune action ou programme spécifique conduit pendant l'exercice.
Actions de partenariat ou de mécénat.	Pour les établissements, absence de suivi centralisé des éventuelles actions de mécénat ou de partenariat conclues.
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.	Projet de structuration d'un processus Achats intégrant des critères environnementaux et sociaux dans la politique d'achat et l'évaluation des fournisseurs et sous-traitants.
Eléments quantitatifs relatifs aux gisements de déchets.	Un reporting et suivi quantitatif des différents gisements de déchets identifiés reste à installer.



**BUREAU
VERITAS**

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
66 rue de Villiers
92300 Levallois-Perret
Société par Actions Simplifiées
RCS Nanterre - 790 184 675

Rapport de vérification de la sincérité des informations relatives aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

Les informations revues concernent l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Demande, Responsabilités et Indépendance

A la suite de la demande qui nous a été faite par CERP Rhin Rhône Méditerranée (CERP RRM) et en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce français, en tant qu'organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac sous le N° 3-1341 (liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons effectué un examen des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le rapport RSE - Grenelle II de CERP RRM 2017.

Il appartient à CERP RRM de publier les informations prévues à l'article R.225-105-1 du Code de Commerce français. Ces informations ont été préparées sous la coordination du Directeur des affaires pharmaceutiques - Pharmacien responsable de CERP RRM conformément aux outils de collecte et de consolidation des données sociales et environnementales, ci-après nommés "les procédures de reporting" consultables au siège de CERP RRM.

Il nous revient de conduire les travaux, en application de l'article R.225-105-2 du Code de Commerce français, nous permettant d'établir le présent rapport de vérification.

Les conclusions de ce rapport intègrent :

- Une attestation relative à la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, prévues à l'article R.225-105-1 du Code de Commerce français.
- Un avis motivé sur la sincérité des informations publiées et, le cas échéant un avis motivé sur les explications relatives à l'absence de certaines informations.

Nous déclarons que ce rapport de vérification a été élaboré de manière indépendante, et en toute impartialité, et que nos travaux ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante. De plus, nous avons mis en place un code éthique appliqué par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été conduits entre le 26 février 2018 et la signature de notre rapport sur une durée de plus d'une semaine par une équipe de deux vérificateurs. Nous avons conduit une demi-douzaine d'entretiens durant cette mission.

Nous nous sommes assurés que les informations sociales, environnementales et sociétales portaient sur le périmètre consolidé tel que défini dans les articles L 233-1 et L 233-3 du Code de Commerce français. Les adaptations de ce périmètre pour le reporting des données sociales, environnementales et sociétales sont précisées sociétales sont précisées lorsque nécessaire dans le rapport RSE - Grenelle II de CERP RRM 2017.

Pour l'attestation de présence nous avons conduit les travaux suivants :

- Prise de connaissance des orientations en matière de développement durable de CERP RRM, en fonction de ses impacts sociaux et environnementaux et de ses engagements sociétaux.
- Comparaison des informations présentes dans le rapport RSE - Grenelle II de CERP RRM 2017 avec la liste prévue par l'article R 225-105-1 du Code de Commerce français.
- Vérification de la présence d'explication en cas d'informations omises.



Pour l'avis motivé sur la sincérité nous avons effectué nos travaux conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et notre méthodologie interne.

Nous avons mis en œuvre les travaux suivants permettant de conclure sur le fait que les informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures de reporting :

- Examen des procédures de reporting au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible et exhaustivité.
- Identification des personnes, qui au sein de CERP RRM sont en charge des processus de collecte et, le cas échéant, sont responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

1 Informations sociales : effectif total, effectif réparti par sexe, effectif réparti par zone géographique, effectif réparti par CSP, nombre d'entrées, nombre de sorties réparti en démissions et licenciements, salaire annuel brut moyen et montant global de l'intéressement, temps de travail par CSP, nombre de jours d'absence pour maladie et longue maladie, nombre de réunions avec les représentants du personnel, part des salariés disposant d'une instance représentative du personnel, accords signés dans l'année, accords signés dans l'année en santé et sécurité, nombre d'événements mortels liés au travail, nombre d'accident du travail avec arrêt, nombre de maladies professionnelles, nombre de salariés ayant suivi une formation au cours de l'année, nombre total d'heures de formation, nombre de femmes parmi les recrutements, nombre de femmes parmi les recrutements de cadres, nombre de femmes promues parmi la population des cadres, nombre de femmes parmi les cadres dirigeants, nombre de contrats d'alternance, nombre de recrutement de personnes de moins de 25 ans ou de plus de 50 ans et les informations qualitatives : Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

Informations environnementales : répartition de la flotte de VUL selon les normes euro, répartition des principaux déchets par nature de gisement, nombre de bacs plastiques réutilisés, poids de matière plastique revalorisée, achats annuels de papier, part du personnel adhérant au bulletin de paye dématérialisé, consommation de gaz, consommation d'électricité, consommation de carburant, consommation totale d'énergie, achats en énergie, répartition des émissions de GES, répartition de la flotte de véhicules de fonction/émission CO₂ et les informations qualitatives relatives à l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, aux informations relatives à la pollution, à la prévention et aux déchets, à l'utilisation durable des ressources, aux matières premières, à l'énergie et au changement climatique.

Informations sociétales : impact sur les populations riveraines

2 Sites de siège, de Besançon, de Dijon, de Grenoble et Strasbourg pour le gaz.

- Vérification de la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations.
- Prise de connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations.
- Conduite d'entretiens auprès des personnes responsables du reporting environnemental, social et sociétal.
- Sélection des informations consolidées à tester¹ et détermination de la nature et de l'étendue des tests à mener en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité du Groupe ainsi que ses engagements sociétaux.
- Pour les informations quantitatives que nous avons considérées comme étant le plus importantes, nous avons :
 - Réalisé une revue analytique des informations et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et la compilation de ces informations au niveau du siège et des entités vérifiées.
 - Sélectionné un échantillon de sites² en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées du Groupe, de leur implantation, des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices et d'une analyse de risques.
- Pour chacun des sites sélectionnés nous avons effectué les travaux suivants :
 - Conduite d'entretiens pour vérifier la correcte application des procédures de reporting.
 - Réalisation de tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données avec des pièces justificatives.L'échantillon sélectionné représente un taux de couverture de 100 % des effectifs (ou des valeurs reportées pour les informations sociales) et entre 20 % et 100 % des valeurs reportées pour les informations environnementales testées.
- Pour les informations qualitatives que nous avons considérées importantes, nous avons mené des entretiens, analysé les documents sources et le cas échéant des données publiques.
- Pour les explications relatives aux informations omises, nous en avons apprécié la pertinence.

Attestation de présence

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre défini par le Groupe, nous attestons de la présence des informations sociales, environnementales et sociétales.

Nous avons noté, comme cela est précisé au cas par cas, dans le rapport de gestion, que certaines informations couvrent un périmètre restreint. De plus nous avons identifié l'absence d'information et de justification relatives à l'utilisation des sols.

Avis de sincérité

En conclusion, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales communiquées par CERP RRM dans le rapport RSE - Grenelle II de CERP RRM 2017.

A Puteaux, le 27 avril 2018

Pour Bureau Veritas

Jacques Matillon
Vice-Président

